PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 JUIN 2026 à 20h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 4 juin 2026
Affichage sur le site internet de la mairie : le 4 juin 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ludovic GORINE, Maire.

I. PRÉSENCE ET QUORUM

- **Membres en exercice :** 15

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents :

1. Ludovic GORINE,
2. Michaël MIESZCZAK,
3. Mohamed SAMI,
4. Clotilde DIDOMENICO,
5. Philippe MONOT
6. Paulo LIMA

Présents (suite) :

7. Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ,
8. Aude VAN EECKHOUT,
9. Loïc DUCLERCQ
10. Jérémie TROUILLET
11. Philippe GAUDEL

Formant la majorité des membres en exercice

- **Absentes excusées ayant donné pouvoir (4) :**
 - Mme Frédérique CAMOIT (pouvoir à M. Ludovic GORINE)
 - Mme Virginie DE AZEVEDO (pouvoir à M. Michaël MIESZCZAK)
 - Mme Rosalie TAUATITI (pouvoir à M. Jérémie TROUILLET)
 - Mme Dominique TURPIN (pouvoir à M. Mohamed SAMI)

- **Secrétaire de séance :** M. Michaël MIESZCZAK (désigné à l'unanimité)

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance précédente du 24 avril 2026 avec une correction apportée en page 2. En effet, la délibération n°41-26 concernant la convention financière ACM n'a pas été prise le 24 avril 2026. L'adjointe en charge du dossier préférant attendre la concertation avec La Drenne programmée le 18 juin 2026 avant passage au vote.

***Le conseil accepte la s**uppression de la dernière phrase page 2 du procès-verbal.*
Le procès-verbal ainsi corrigé, ce dernier est APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

M. Jérémie TROUILLET demande la parole afin de lire un texte qualifié d'« intervention liminaire » (texte annexé au présent compte-rendu). Il demande formellement au Conseil Municipal de ne pas positionner systématiquement les élus de la liste « Unis pour demain » en tant que « liste d'opposition », rappelant que tous sont avant tout des élus de la République. Il fait part de son regret de voir cette distinction d'opposition systématiquement mise en avant. De plus, il note que le dernier bulletin d'information municipal a insisté sur les démissions plutôt que sur les missions attribuées aux élus. Il formule le souhait qu'une communication claire et apaisée soit établie sur ce point pour les prochaines communications.

Monsieur le Maire précise que cette information était réalisée afin de répondre aux administrés qui s'interrogeaient sur le nom des élus ayant reçu un siège. Ces derniers n'étant pas forcément les premiers noms dans la liste à cause des différentes démissions.

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire, Ludovic GORINE demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, tel qu'évoqué préalablement par courrier électronique.

L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour : *Désignation d'un référent communal pour la lutte anti-vectorielle.*

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté et validé.

1. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Une erreur matérielle sur le tableau du 10 avril 2026 a été constatée.

Le rang est déterminé par l'ordre d'installation des conseillers municipaux (17/03 pour Mme TAUATITI, 27/03 pour M. GAUDEL).
L'ordre de l'installation déterminant le rang des conseillers, la modification suivante est validée :

• Rang N°13 : Mme Rosalie TAUATITI (installée le 17/03)

• Rang N°15 : M. GAUDEL (installé le 27/03)

Le conseil prend acte du tableau du Conseil Municipal ainsi corrigé.

Délibération n° 50-26 – Adoptée à l'unanimité

2. Ressources Humaines : Emplois Saisonniers - Été 2026

Afin d'assurer la continuité des services publics et l'encadrement des structures estivales, le Conseil Municipal valide la création des postes temporaires suivants :

Secrétariat de la Mairie : Un poste contractuel pour une durée de 5 semaines consécutives sur la période de juin/juillet 2026.

Animation ACM (Accueil Collectif de Mineurs) : Un poste d'agent d'animation pour une durée totale de 3 semaines (réparties en 2 semaines en juillet et 1 semaine en août) pour la période des vacances scolaires.

Rémunération de ces postes : Calculée sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Délibération n° 51-26 – Adoptée à l'unanimité

3. Intercommunalité et Désignation dans les Commissions

Le Conseil Municipal procède aux désignations et propositions de représentants pour les instances intercommunales :

CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

M. Mohamed SAMI est désigné pour représenter la commune parmi les candidats proposés à la Direction générale des finances publiques (DGFiP) en vue de la constitution de la liste des membres de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Le Conseil Municipal désigne parmi les membres du Conseil Municipal :

Aude VAN EECKHOUT, membre titulaire

Michaël MIESZCZAK, membre suppléant

Délibération n° 52-26 – Adoptée à l'unanimité

PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Le Conseil Municipal désigne parmi les membres du Conseil Municipal

Loïc DUCLERCQ, conseiller municipal

Délibération n° 53-26 – Adoptée à l'unanimité

SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) :

Le représentant devant impérativement siéger au sein du conseil communautaire, M. Ludovic GORINE (Maire) assurera cette représentation pour le suivi du déploiement numérique.

CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Monsieur le Maire rappelle que chaque collectivité adhérente au CNAS doit désigner un délégué élu titulaire chargé de représenter la collectivité au sein de l'association.

Le Conseil Municipal désigne parmi les membres du Conseil Municipal

Mohamed SAMI en qualité de délégué élu titulaire

Par ailleurs, les représentants du personnel sont reconduits conformément à la délibération cadre du 7 juillet 2023.

Délibération n° 54-26 – Adoptée à l'unanimité

LAV (Lutte Anti-Vectorielle)

Faisant suite au courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 29 janvier 2025 relatif à la lutte contre le moustique tigre, la commune souhaite désigner un référent communal chargé d'être l'interlocuteur privilégié sur ce sujet.

Après avoir recueilli l'accord exprès de M. FIMINSKI, le Conseil Municipal le désigne en qualité de référent communal pour la lutte anti-vectorielle.

Délibération n° 55-26 – Adoptée à l'unanimité

4. Enfance

4.1 Création d'une commission municipale – Groupe de travail partenarial "Accueil Collectif de Mineurs (ACM)" avec la commune de La Drenne

La création d'une commission municipale spécifique est actée. Elle sera chargée de travailler conjointement avec la commune de La Drenne sur les problématiques liées à la gestion de l'ACM. Une parité stricte est établie avec 6 représentants pour chaque commune.

Sont désignés pour Le Coudray-sur-Thelle :

- **M. Ludovic GORINE / M. Michaël MIESZCZAK**
- **Mme Clotilde DIDOMENICO / Mme Aude VAN EECKHOUT**
- **Mme Rosalie TAUATITI / M. Gérald MORELLE**

Délibération n° 56-26 – Adoptée à l'unanimité

M. Philippe GAUDEL s'interroge sur l'honorabilité des profils recrutés et demande si toutes les démarches réglementaires sont en règle. Mme Clotilde DIDOMENICO répond que toutes les informations concernant le personnel, particulièrement les agents en contact direct avec les enfants, respectent un cadre légal strict. Le casier judiciaire est obligatoirement demandé et l'attestation d'honorabilité vient compléter ce dispositif de contrôle.

4.2 Convention Financière pour l'Accueil Collectif des Mineurs entre Le Coudray sur Thelle et La Drenne.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention financière est nécessaire avec la commune de La Drenne afin de permettre l'accueil des enfants de cette commune au sein de notre Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Le groupe de travail composé d'élus examinera chaque année les comptes de l'ACM afin de déterminer la participation financière des deux collectivités.

Pour 2026, ce groupe de travail, réuni le 18 juin 2026, propose une convention financière pour l'année 2026, fixant le coût par enfant inscrit à **600 €.**

M. Philippe GAUDEL demande le détail de ce que comprend le montant de la participation financière fixé à 600 € par enfant pour la commune partenaire de La Drenne. Mme Aude VAN EECKHOUT et Mme Clotilde DIDOMENICO précisent que cette somme englobe l'ensemble des dépenses réelles : charges de personnel, entretien et frais généraux. Il s'agit d'un coût forfaitaire annuel par enfant.

L'adjointe en charge de l'ACM, Mme Clotilde DIDOMENICO, complète en indiquant que le règlement intérieur de l'ACM sera modifié afin de sensibiliser et d'interpeller les parents sur le respect des bonnes conditions d'accueil. Elle annonce également deux modifications tarifaires et d'organisation majeures :

- **Le tarif de la restauration Périscolaire et extrascolaire** est modifié à 4,15 € (au lieu de 4,10 €).
- **Familles d'accueil :** Face à la difficulté d'obtenir le coefficient CAF de ces familles, et afin de ne pas les pénaliser injustement, il est proposé de leur appliquer systématiquement le **tarif médian** sauf mention plus favorable sur présentation de justificatifs ou du tarif moyen des familles.
- **Délais de réservation :** Le délai de réservation/annulation passe à **15 jours** (au lieu d'un mois auparavant). Les parents disposent désormais de 15 jours pour inscrire ou annuler sans frais.
- **Communes extérieures :** Pour pallier la fermeture de certains centres de loisirs voisins pendant les vacances, il est proposé d'établir une convention de participation s'élevant au tarif de **200 € par enfant** externe (sachant que l'accueil ne sera que sur l'extrascolaire et se fera une semaine sur deux).

Délibérations n° 57-26 et 57-2-26 – Adoptées à l'unanimité

4.3 Modification des Statuts du SIRS

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire (SIRS) Le Coudray – La Drenne, réuni le **29 avril 2026**, a adopté la **délibération n° 12** portant modification de ses statuts.

Cette évolution fait suite à la demande formulée par la commune du Coudray-sur-Thelle, par **délibération n°28-2026 du 10 avril 2026**, sollicitant une révision des statuts afin d'adapter la composition du comité syndical à l'évolution démographique des communes membres.

Le Conseil Municipal rappelle également que, par **délibération n°29-2026 du 10 avril 2026**, il a procédé à la désignation de ses représentants au sein du comité syndical dans la perspective de cette modification statutaire.

La délibération n° 12 du Comité syndical du **29 avril 2026** modifie les statuts du SIRS, et plus particulièrement **l'article 5 relatif à la composition du comité syndical**, lequel prévoit désormais :

- **six délégués titulaires pour la commune de La Drenne ;**
- **trois délégués titulaires pour la commune du Coudray-sur-Thelle, auxquels sont associés trois délégués suppléants ;**

les autres dispositions statutaires demeurant inchangées.

M. Jérémie TROUILLET intervient sur cette composition, qu'il estime « injuste » en raison de son caractère, selon lui, non équitable. Il aurait préféré que le nombre de siège soit identique entre les communes et non en fonction du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire lui précise que cette répartition est conforme à la réglementation en vigueur, celle-ci étant établie en fonction de la population et selon le principe de la représentation proportionnelle. Par ailleurs, il indique qu'il faut défendre les bonnes idées d'où qu'elles viennent et qu'elles ne sont pas en opposition mais en partenariat. Par ailleurs, Monsieur GORINE indique qu'une première réunion a eu lieu avec la commune de LA DRENNE le 18 juin dernier et que les participants ont semblé très attentifs et respectueux du travail accompli.

M. TROUILLET s'interroge sur le formalisme des invitations, le SIRS envoyant actuellement ces convocations par courrier postal. Il souhaiterait être informé via WhatsApp.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Le Coudray – La Drenne telle qu'adoptée par la délibération n°12 du Comité syndical en date du 29 avril 2026.

Il prend acte que la composition du comité syndical sera désormais fixée conformément aux nouveaux statuts, à raison de **six délégués titulaires pour la commune de La Drenne** et de **trois délégués titulaires pour la commune du Coudray-sur-Thelle** pour lesquels la commune nomme trois délégués suppléants.

Délibération n° 58-26 – Adoptée à l'unanimité

5. Finances et budget

5.1 Apurement des retenues de garantie (Exercice 2008)

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable (SGC) de Méru a signalé la présence, dans les comptes de la commune, de quatre retenues de garantie non apurées, liées à des mandats de marchés publics datant de l'année 2008.

Compte tenu de l'ancienneté de ces opérations et des éléments communiqués par le comptable public, il convient de procéder à leur apurement comptable et d'autoriser l'émission des titres de recettes correspondants.

Afin de régulariser la situation comptable de la commune, il convient de constater l'extinction de ces dettes et d'autoriser l'encaissement définitif de ces sommes au budget communal par l'émission de titres de recettes.

N° Mandat d'origine	Date de valeur	Libellé / Objet	Montant de la retenue (€)
702200000039	17/09/2008	Nature Investissement / ACPTE N° 17	6 339,18 €
702200000045	16/12/2008	Retenue de garantie	1 609,59 €
702200000048	16/12/2008	Retenue de garantie	2 156,59 €
702200000042	13/10/2008	Retenue de garantie	2 300,27 €
TOTAL			**12 405,63 €**

Conformément aux instructions du comptable public, ces sommes seront réintégrées en recettes de fonctionnement au **compte 75888** *(Autres produits exceptionnels de gestion courante)*.

Délibération n° 59-26 – Adoptée à l'unanimité

5.2 Subventions

Monsieur le Maire souligne la qualité du programme et des manifestations organisées par le Comité des fêtes depuis sa récente création. Il remercie tout particulièrement Mme DE AZEVEDO et Mme TAUATITI pour leur excellent travail.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que, afin de soutenir cette association, la commune lui a attribué une subvention de 2 500 €.

Délibération n° 60-26 – Adoptée à l'unanimité

M. GAUDEL demande si l'association ADLT, dans l'hypothèse où elle reprendrait ses activités, pourrait bénéficier d'une subvention. Il lui est répondu que l'enveloppe budgétaire est destinée à l'ensemble des associations de la commune, sous réserve de la transmission des pièces obligatoires (bilan financier, programme des manifestations, statuts, etc.).

Par ailleurs, le Comité des fêtes est à la recherche de bénévoles et d'idées pour développer ses actions. Une distribution d'informations dans les boîtes aux lettres sera prochainement effectuée. M. SAMI rappelle que le comité n'en est qu'à ses débuts et que des réunions de coordination seront organisées prochainement.

6. Sécurité routière

Le dernier point de l'ordre du jour porte sur la circulation. Une présentation est effectuée concernant les aménagements prévus rue Principale, avec la création de nouvelles places de stationnement (délibération n° 23-25 du 4 juillet 2025) ainsi que l'implantation d'un panneau STOP.

Feux de signalisation

Les travaux d'installation des feux de signalisation sont désormais terminés.

M. MIESZCZAK signale qu'un des feux présente un problème de visibilité, un panneau étant partiellement masqué par la végétation. Il demande la pose d'un panneau de signalisation supplémentaire en amont.

M. TROUILLET demande si les feux fonctionnent de manière totalement indépendante afin d'éviter qu'un véhicule ne franchisse l'intersection à une vitesse excessive après le déclenchement du feu vert par un autre véhicule circulant à vitesse réglementaire. Ce point technique fera l'objet d'une vérification.

M. GORINE précise qu'il est nécessaire d'actionner le bouton piéton pour obtenir le passage au vert et sécuriser la traversée. Mme GUTIERREZ ajoute que la multiplication des ralentissements sur la rue Principale pourrait entraîner un report de circulation vers la rue du Bout des Jardins.

Panneau STOP et places de stationnement



Il est proposé de reculer le panneau STOP d'environ un mètre. Cette proposition suscite un débat, certains estimant qu'elle contribuera à ralentir davantage les véhicules.

Les places de stationnement seront, quant à elles, modifiées. M. MIESZCZAK estime qu'elles auraient dû être matérialisées en jaune.

M. TROUILLET propose également l'installation d'un panneau triangulaire accompagné d'une flèche blanche et noire. Mme VAN EECKHOUT considère toutefois que l'application du Code de la route est suffisante et qu'un tel panneau n'est pas nécessaire.

M. TROUILLET indique qu'il aurait souhaité être informé avant le lancement de ces travaux, les élus concernés étant membres de la commission Sécurité.

M. SAMI rappelle que des réunions régulières de la commission seront organisées afin d'échanger sur les dossiers à venir et que les décisions relevant de la compétence du Conseil Municipal seront soumises à celui-ci.

Délibération n° 61-26 – Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal des jeunes (CMJ)

M. SAMI fait part de sa volonté de créer un Conseil Municipal des jeunes et invite les conseillers municipaux intéressés à participer à la réflexion sur ce projet.

Mme Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ propose qu'un questionnaire soit élaboré en amont afin de recueillir les attentes des jeunes.

M. TROUILLET suggère également l'organisation de soirées jeux, de courses de vélo ou de roller, de tournois de pétanque ainsi qu'une course de caisses à savon, idée proposée par un administré. M. SAMI propose la création d'une commission dédiée à l'accompagnement de ce projet.

Plan canicule

Concernant les fortes chaleurs, M. TROUILLET et M. DUCLERCQ ont constitué un groupe chargé de rendre visite aux personnes âgées.

M. SAMI suggère une coordination avec les assistantes sociales et demande à M. TROUILLET s'il souhaite s'investir dans cette démarche.

Ce dernier rappelle avoir proposé la distribution d'un « kit canicule ». Mme VAN EECKHOUT estime toutefois que cette initiative pourrait être mal perçue par certaines personnes âgées, qui pourraient y voir une forme d'infantilisation.

Il est donc proposé de diffuser au préalable un questionnaire afin de recueillir le consentement des administrés concernés. Mme DI DOMENICO soutient cette démarche.

Prise de parole du public

M. GAUDEL demande le rétablissement d'un temps de parole réservé au public en fin de séance.

En réponse, M. GORINE rappelle que la mairie est largement accessible aux administrés grâce à des horaires d'ouverture étendus, supérieurs à ceux de nombreuses communes voisines. Il souligne également que les différents moyens de communication mis à disposition permettent à chacun de faire entendre ses demandes et d'obtenir une réponse.

Il rappelle enfin que le Conseil Municipal constitue avant tout une instance de débat et de décision entre élus et que les interventions relevant de situations personnelles ou d'initiatives individuelles n'y ont pas vocation à être abordées.

Association ADLT

M. GORINE précise que le matériel non réclamé par l'association ADLT lors du déménagement, en 2020, du local technique mis à disposition par la mairie est devenu propriété de la commune afin de pouvoir bénéficier à l'ensemble des associations.

Ce matériel a été récupéré lors de la libération du garage. Une demande de présentation des factures a ensuite été adressée à l'association afin de lui permettre de récupérer les biens dont elle pouvait justifier la propriété. M. GAUDEL a indiqué ne pas être en mesure de produire les factures correspondantes.

Terrain de la rue du Puits

M. GAUDEL s'interroge sur l'état d'un terrain privé situé en bas de la rue du Puits. M. SAMI lui demande s'il y a constaté un fait particulier ou une anomalie, ce que M. GAUDEL dément.

M. SAMI rappelle qu'une éventuelle collaboration avec le propriétaire de ce terrain a été évoquée dans le cadre du projet de voie verte. Toutefois, ce projet n'ayant pas encore été présenté ni débattu, il précise qu'il ne s'agit à ce stade que d'une hypothèse. Le dossier sera présenté au Conseil Municipal dès son lancement.

Monsieur le Maire indique que des résidus provenant des travaux d'assainissement ont été déposés sur ce terrain et pourraient être à l'origine du dépérissement de certains arbres. Il ajoute qu'il est parfois préférable d'abattre des arbres malades afin de permettre la replantation de nouveaux sujets.

Enfin, M. SAMI propose à M. GAUDEL de travailler conjointement sur ce dossier afin de vérifier la conformité de la situation.

Informations diverses et clôture

Appel aux bénévoles

Des bénévoles sont recherchés pour les festivités du 6 juillet (Café citoyen) ainsi que pour les célébrations du 14 juillet.

Prochain Conseil Municipal

Au cours de la réunion, il a été envisagé que le prochain Conseil Municipal se tienne durant la troisième semaine de septembre. Toutefois, en raison d'un dossier devant être examiné avant le 20 septembre, il devrait finalement se réunir le **11 septembre 2026**.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026 est composé de 13 délibérations :

50-26	Rectification **ordre du tableau Conseil Municipal**	***Approuvée à l'unanimité***
51-26	Création **emplois saisonniers** été 2026	***Approuvée à l'unanimité***
52-26	Représentants à la **CLECT**	***Approuvée à l'unanimité***
53-26	Représentants au sein du **PLPDMA**	***Approuvée à l'unanimité***
54-26	Représentants au sein du **CNAS**	***Approuvée à l'unanimité***
55-26	Référent **lutte anti-vectorielle**	***Approuvée à l'unanimité***
56-26	Création **commission municipale** _ Groupe de travail **ACM**	***Approuvée à l'unanimité***
57-26	**Convention financière ACM** entre Le Coudray et La Drenne	***Approuvée à l'unanimité***
57-2-26	**Tarif repas ACM** et **règlement intérieur**	***Approuvée à l'unanimité***
58-26	Modification des **statuts du SIRS**	***Approuvée à l'unanimité***
59-26	Apurement **anciennes retenues de garantie**	***Approuvée à l'unanimité***
60-26	Subvention Comité des Fêtes	***Approuvée à l'unanimité***
61-26	Sécurité routière : Places de stationnement et stop rue Principale	***Approuvée à l'unanimité***

Signature du Maire
Ludovic GORINE

Signature du Secrétaire de séance
Michaël MIESZCZAK

Procès-verbal du 26 juin 2026

Nom	Signature
GORINE Ludovic	
MIESZCZAK Michaël	
TURPIN Dominique	
SAMI Mohamed	
DIDOMENICO Clotilde	
CAMOIT Frédérique	
MONOT Philippe	
LIMA Paulo	
GUTIERREZ Sylvie	
VAN EECKHOUT Aude	
DUCLERCQ Loïc	
DE AZEVEDO Virginie	
TAUATITI Rosalie	
TROUILLET Jérémie	
GAUDEL Philippe	